

# DROITS FONDAMENTAUX

## DES VICTIMES DE LA VIOLENCE DE GENRE AU PROCESSUS PENAL



*Euskadi, auzolana, bien común*

EUSKO JAURLARITZA



GOBIERNO VASCO



**GIPUZKOAKO GENERO INDARKERIAREN  
BATZORDE PROBINTZIALA**  
COMISIÓN PROVINCIAL  
DE VIOLENCIA DE GÉNERO DE GIPUZKOA

# VOUS ET VOS ENFANTS

## AVEZ LE DROIT:



D'ÊTRE ASSISTÉ, GRATUITEMENT ET DÈS LE MOMENT DE DÉPÔT DE LA PLAINTÉ, PAR UN AVOCAT/E DE L'AIDE JURIDICTIONNELLE SPÉCIALISÉ EN MATIÈRE DE LA VIOLENCE DE GENRE/CONJUGALE.



À ÊTRE ACCOMPAGNÉ, EN PLUS DE L'AVOCAT/E, PAR UNE PERSONNE QUE VOUS CHOISISSEZ, AMI/E, MEMBRE DE FAMILLE, ASSISTANT/E DES SERVICES SOCIAUX, DANS TOUTES LES DÉCLARATIONS, SAUF QUE, EXCEPTIONNELLEMENT, POUR DES RAISONS JUSTIFIÉES, IL SERA INTERDIT.



DE NE PAS AVOIR AUCUN TYPE DE CONTACT AVEC L'ACCUSÉ AU SEIN DES COMMISSARIATS ET LES TRIBUNAUX.



A DEMANDER QU'IL RESTERA ANONYMES TOUTE INFORMATION QUI PERMET VOTRE LOCALISATION, NOTAMMENT, LE DOMICILE, LE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE ET LE COURRIER ÉLECTRONIQUE.



A RECEVOIR LE SERVICE D'ATTENTION À LA VICTIME OU DES SERVICES SOCIAUX MUNICIPAUX.

